

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3882 - Lundi 17 Mai 2021 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

Azali Assoumani gracie son ancien vice-président Djaffar Ahmed



Djaffar Ahmed Said Hassane ancien vice-président de l'Union.

SOCIÉTÉ

Une policière invente la disparition de sa fille

LIRE PAGE 3

Eid Moubarak 1442

A l'occasion de la célébration de l'Eid Elfitr, marquant la fin du mois sacré de Ramadan 1442, la direction et toute l'équipe de La Gazette des Comores tient à présenter à ses fidèles lectrices et lecteurs musulmans, ses meilleurs vœux de santé et prospérité.

SOCIÉTÉ :

Avertir les étudiants sur les formes de harcèlement en milieu professionnel

Le bureau de l'Union Européenne à Moroni a organisé une conférence débat à l'IUT sur le harcèlement sexuel et moral en milieu professionnel. Cette conférence avait pour but d'avertir les jeunes étudiants sur ce phénomène anormal qui est normalisé, sur ses conséquences et sur comment le dénoncer.

C'est sous le thème « le harcèlement sexuel et moral en milieu professionnel » qu'une conférence débat a été organisée mardi 11 mai par le bureau de l'Union Européenne à Moroni. Animée par la journaliste Faiza Soulé Youssouf avec l'appui de deux experts, à savoir le sociologue Mistoihi Abdillahi et l'avocate Faiza Said Bacar, cette conférence avait pour but d'avertir les jeunes étudiants sur ce phénomène anormal qui est normalisé, sur ses conséquences et comment dénoncer cette injustice.

Selon les conférenciers, le harcèlement est tout comportement ou agissement répétitif ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de

porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son travail d'une façon abusive. Malheureusement, le pays n'en fait pas exception, ces comportements sont normalisés comme si c'était légal. Dans son intervention, Me Faiza Said Bacar a expliqué que le harcèlement est tout comportement qui a connotation sexuelle ou morale qui porte atteinte à la dignité, qui est considéré juridiquement comme « illégal ». « Tous ces phénomènes nous les vivons dans la vie courante mais en milieu professionnel, ils constituent une gravité, soit une atteinte à la dignité de la personne, un environnement inadéquat, un handicap », souligne-t-elle avant d'ajouter que « tout ceci s'appuie sur un abus d'autorité ou de pouvoir ».

De son côté Mistoihi Abdillahi a expliqué que ce « virus » touche plus de 50% des femmes en milieu professionnel. A titre d'exemple, un ministre ou un directeur d'une société d'Etat peut se permettre d'appeler une collaboratrice à des heures tardives pour des raisons supposées pro-



Conférence sur le harcèlement en milieu professionnel.

fessionnelles, cite l'intervenant pour qui ces agissements peuvent malheureusement être considérés comme un privilège, un honneur alors qu'en vrai cela relève du harcèlement. « Cette conception culturelle du phénomène de harcèlement peut chercher à cacher ou à remettre en cause

l'existence même de harcèlement des femmes en milieu professionnel », rétorque-t-il. Tous ces aspects abusifs peuvent entraîner le manque de considération, demandes abusives, des chantages voire de la manipulation. « La meilleure manière de faire est de les dénoncer, d'arrêter de

supposer que perdre ou changer d'emploi est un échec professionnel, et que les hommes prennent conscience que le harcèlement peut être facteur de décès », insiste-t-il.

Andjouza Abouheir

CORONAVIRUS

L'hôpital de Samba compte actuellement un patient

L'hôpital de Samba Kouni compte actuellement un patient dont l'état de santé est stable. Le dernier bulletin du ministère de la santé (15 mai) rapporte un nouveau cas de Covid-19, six nouveaux guéris et zéro décès. Le ministère de la santé se veut rassurant et exhorte la population de continuer à appliquer les mesures préventives de la lutte contre la Covid-19.

Malgré cette accalmie de la pandémie observée dans le pays depuis plus d'un mois, l'hôpital de Samba compte un patient dans un état stable. Le dernier bulletin daté du 15 mai du ministère de la santé enregistre un

nouveau cas de Covid-19, six nouveaux guéris et zéro décès. Dans les autres îles, aucun patient n'est admis dans les sites de prise en charge. Le ministère de la santé exhorte la population de continuer à appliquer les mesures barrières. Et pour éviter tout risque d'être confronté au nouveau variant indien, la coordination de la lutte contre la Covid-19 va amplifier les mesures sécuritaires et sanitaires au niveau des frontières dès la semaine prochaine. À l'heure actuelle, un homme venant de l'Inde est placé en quarantaine à Mohéli malgré son test négatif à la Covid-19.

Rappelons que les scientifiques étaient sceptiques à l'idée de la réouverture des mosquées. Il y a

fallu des mois de réflexion pour que le conseil scientifique donne son aval. Le président Azali Assoumani a décidé le 12 avril d'ouvrir les mosquées comme l'attendait la population, surtout dans la période du mois sacré de Ramadan où les musulmans se regroupent pour les prières collectives obligatoires et surrogatoires. Cependant, les auto-

rités, craignant l'arrivée d'une troisième vague dans le pays, ont édicté des consignes strictes dans ledit décret présidentiel. Des mesures relativement respectées, même si un certain relâchement a été observé la dernière semaine du ramadan dans la capitale.

En ce qui concerne les cérémonies et festivités, les médecins pen-

sent qu'il est encore très tôt pour un quelconque allègement. « Le gouvernement prévoit de vacciner 60% de la population. Au moment où on atteindra l'immunité collective, on peut donc reprendre nos activités », précise le docteur Anssuffondine Mohamed.

Andjouza Abouheir

COMMUNIQUE

La Direction Générale de l'ADC informe le public que des travaux d'extension de la « Zone Départ » de la nouvelle aérogare de l'AIMPSI vont démarrer à partir du 17 mai 2021. Pendant la durée des travaux, des mesures d'exploitation spécifiques seront mises en place sur la plateforme, et ajustées au fur et à mesure en tant que de besoin.

Ainsi, durant la première période des travaux, soit à compter du 17 mai, les opérations « de Départ et d'Arrivée de passagers » seront transférées de la nouvelle aérogare (Terminal B) vers l'ancienne aérogare (Terminal A) pour s'assurer de la sécurité des passagers et de la fluidité du trafic aérien.

La Direction Générale de l'ADC saura compter sur la compréhension et la collaboration de tous, y compris des passagers et accompagnateurs durant cette période.

Pour plus d'informations sur les conditions spécifiques de voyage durant cette période, les passagers au départ de Moroni seront priés de contacter leurs agences de voyage et compagnies aériennes respectives.

Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet de réouverture des aéroports des Comores dans un contexte de pandémie de COVID-19, initié par le Gouvernement en Septembre 2020 afin de satisfaire les exigences relatives à une exploitation sûre et efficace.



Hopital de Samba Kouni (Photo d'archive)

JUSTICE

Azali Assoumani gracie son ancien vice-président Djaffar Ahmed

L'ancien vice-président d'Azali Assoumani, Djaffar Ahmed Saïd, condamné par la Cour de sûreté de l'État en décembre 2018 à la peine de réclusion criminelle à perpétuité, est gracié de la totalité de sa peine ce 12 mai 2021.

La nouvelle est tombée en fin d'après-midi ce 12 mai 2021, qui correspond au 29e jour du mois de ramadan. Azali Assoumani a signé un décret accordant la grâce présidentielle à son ancien président Djaffar Ahmed Saïd. Ils étaient élus sur le même ticket en 2016 (avec deux autres vice-présidents, Ndlr) pour un mandat de 5 ans quand, à la mi-2018, Djaffar Ahmed s'est opposé publiquement au projet de nouvelle Constitution, entamé par Azali Assoumani, pour se donner la possibilité de rester au

pouvoir jusqu'en 2024. Ce désaveu marque officiellement le début des hostilités. En septembre de la même année, il est visé par un mandat d'arrêt international pour « des faits d'attentat et de complot contre l'autorité de l'État ». Mais il avait déjà quitté le territoire cinq jours plus tôt pour se réfugier à Dar es Salam. En décembre, il est condamné par contumace par la Cour de sûreté de l'État aux travaux forcés à perpétuité, assortis de 30 ans de peine incompressible.

A seulement quelques jours du 26 mai, date à laquelle devait prendre fin le mandat d'Azali si et seulement si la Constitution n'était pas modifiée en 2018 contre vents et marrées, quelle lecture peut-on faire de ce geste ? Ali Mliva Youssouf, conseiller spécial du chef de l'État chargé des affaires politiques, donne

sa lecture : « C'est un acte d'une très bonne volonté qui se caractérise avec le w'hususwiya wa Komori (le pardon) s'il le faut car au demeurant il y a parfois des actes impardonnables mais comme vous le constatez le chef de l'Etat dépasse certaines considérations », estime celui pour qui, par ce geste, « le chef de l'État reste droit dans l'approche qu'il se fait au quotidien, c'est à dire relier sa parole aux actes puisqu'il ne cesse d'appeler les Comoriens à se retrouver pour le destin commun qui est le devenir de notre pays et Djaffar fait partie des Comoriens ».

Ce « pardon » pour reprendre les termes du conseiller spécial, permettra-t-il d'apaiser les tensions politiques ou le chef de l'État, dont le nouveau mandat est contesté par l'opposition, doit revoir sa copie ? A la première question, notre interlo-

uteur répond sans tergiverser par l'affirmative. « De toute façon, son excellence le président Azali appelle toujours à l'apaisement sans remettre en cause les principes de droit et d'autorité de l'État. C'est vrai, le pays avance mieux lorsque l'apaisement règne que lorsqu'il est en ébullition dans un esprit de stabilisation. Certes nous ne sommes pas dans une situation de conflit ou de crise, loin de là, mais il faut retenir qu'il y a des actes contraires à la loi qui ont été posés par certains, raison pour laquelle l'ancien vice-président a été condamné et aujourd'hui, qu'il soit gracié, je le félicite et il est le bienvenu au pays pour participer avec sa modeste contribution à la bonne marche de la nation », analyse M.Mliva.

Interrogés sur le même sujet, les opposants Mouigni Baraka Saïd

Soilihi et Saïd Larifou n'avaient pas encore répondu à nos questions laissées sur la messagerie WhatsApp, au moment où nous bouclions ces lignes. Rappelons que Bahassane Ahmed, avocat au barreau de Moroni et non moins petit frère de l'ancien vice-président, ainsi que l'écrivain Saïd Ahmed Saïd Tourqui (Sast), sont graciés depuis le mois d'août 2019. Ils étaient en effet condamnés en même temps que Djaffar Ahmed Saïd. L'ancien président Ahmed Abdallah Sambu, et le gouverneur déchu d'Anjouan Abdou Salami Abdou, n'ont pas encore été jugés depuis 2018 qu'ils sont en détention préventive. Un statut qui leur prive du droit à la grâce présidentielle.

TM

SOCIÉTÉ

Une policière invente la disparition de sa fille

Une policière indélicade, connue des services judiciaires pour des faits d'escroquerie, a mis en scène la disparition de sa fille de 7 ans pour, dit-elle, tester son ex-mari qui la « malmène régulièrement ».

C'est une affaire peu ordinaire qui avait enflammé les réseaux sociaux et mobilisé la justice comorienne avant de s'avérer être de la pure supercherie. Nous sommes mardi 11 mai quand une maman annonce via Febk FM la disparition de sa fille de 7 ans depuis 3 jours. Le moment a été savamment choisi puisque l'émotion suscitée par le viol suivi d'assassinat de Faïna, 5 ans, dont le corps venait d'être retrouvé le week-end en état de décomposition avancé, était encore à son comble. Cette mère, une policière

plusieurs fois suspendue pour « faute grave », prétend que sa fille Naiya est portée disparue depuis trois jours, soit depuis dimanche. Comme pour toucher le cœur des Comoriens, elle fait filmer des vêtements posés au seuil de la porte de la maison familiale, à Kavuu-kaivo, au nord de Moroni. Ce sont les habits qu'avait portés sa fille, affirme-t-elle sans sourciller. Tout le monde est tenu en haleine. Personne ne peut s'empêcher de penser au pire.

Sans tambour ni trompette, la gendarmerie est plus que jamais mobilisée à la recherche de la petite Naiya. Au lendemain, elle a été retrouvée saine et sauve cachée chez une amie de sa maman au sud de Moroni. C'est sa propre mère qui a orchestré cette disparition selon les dires du 1er substitut du procureur de la République, en présence de la

dame en question, lors d'un point presse ce mercredi 12 mai. Devant le magistrat, la mère de Naiya a expliqué avoir agi de la sorte « pour voir la réaction de son ex-mari », lequel « la maltraite régulièrement ». L'enfant « n'est ni violée ni torturée », affirme le parquetier. « Les bras m'en tombent d'apprendre que c'est sa propre mère qui a orchestré tout ça. Elle ne mesure pas son acte », s'emporte Najda Saïd Abdallah, la présidente de l'ONG Mwana Tsiwa Mdzima, qui œuvre pour la protection des enfants et de la femme.

Mme Nouria, la mère de Naiya, est une policière connue des services judiciaires pour des faits d'escroquerie. Elle a été à plusieurs reprises suspendue de ses fonctions pour « faute grave » mais n'a jamais été radiée selon nos informations. Contacté par nos soins, un responsa-

ble de la direction de la police affirme que la mise en cause n'a pas conservé son statut de policière. Et pourtant, selon toujours nos informations, si elle n'a plus des fonctions officielles, celle qui a servi au sein des services des renseignements continue en revanche à percevoir son salaire de base en tant que fonction-

naire. Contrairement à ce qu'avait annoncé le parquet, qui avait assuré placer la mise en cause en garde-à-vue, cette dernière a été relâchée dans la foulée du point presse et a la garde de sa fille.

Andjouza Abouheir

BRÈVES

Un homme retrouvé décapité à Ndzaouze

Un paysan est retrouvé mort, décapité dans un champ à Ndzaouze au nord de la Grande-comore, samedi en début de soirée. Ses proches qui ne le voyaient pas revenir à la tombée de la nuit ont rameuté les villageois et organisé des battues à l'issue desquelles son beau-fils est tombé nez-à-nez avec un corps inanimé, gisant sur le sol, décapité. Les médecins qui ont examiné le corps auraient affirmé que la victime avait reçu un ou plusieurs coups sur la tête avant d'être égorgée. Ni le mobile ni les auteurs du crime ne sont encore connus. C'est dans la même région de l'île qu'une semaine auparavant le corps de Faïna, 5 ans, a été retrouvé sans vie après avoir été violée puis assassinée.

Une maison écroulée dans l'ancienne médina de Mutsamudu

Samedi, le toit d'une maison s'est écroulé dans la plus ancienne partie de la médina de Mutsamudu, la capitale anjouanaise, dans le quartier de Chaweni, a-t-on appris de source digne de foi. La maison présentait des signes avant-coureurs qui ont alerté ses habitants. Ces derniers avaient déjà commencé leurs cartons de déménagement. Le sinistre a fait un blessé.

Le prédicateur Abu Rukana est libéré

Le prédicateur qui avait été jeté en prison après avoir réclamé la réouverture des mosquées vient d'être libéré après un bref séjour à l'hôpital. Abu Rukana était accusé d'incitation à la violence et d'outrage au chef de l'État suite à une demande des levées des mesures de restrictions contre le coronavirus, la réouverture des mosquées essentiellement. Après un mois de détention, il était admis à l'hôpital le 2 mai. C'est suite à ce séjour médical qu'il a bénéficié de la magnanimité du juge qui a décidé de le libérer.



FOOTBALL : FÉMININ : COUPE D'AFRIQUE NATIONS

Can féminine, les Cœlacanthes brillent par leur absence

Le verdict du tirage au sort pour les barrages qualificatifs, comptant pour la Can féminine 2022 est interprété diversement. Il est équilibré pour certains, mais difficile pour d'autres, entre autres les Verts d'Algérie. Pourquoi les Cœlacanthes des Comores ne partagent pas cette liesse du football féminin africain ? Problème de niveau oblige, Madagascar, Maurice, et Seychelles aussi brillent par leur absence. Le Maroc abrite la phase finale en juillet 2022.

L'absence des joueuses comoriennes aux éliminatoires qualificatifs de l'édition 2022 de la Coupe d'Afrique des Nations (Can féminine Maroc 2022) n'est pas le fait du hasard. Le patron de la Fédération de Football des Comores (Ffc), Saïd Ali Saïd Athoumani dissipe le suspense et apporte des éléments d'éclaircissement. « Les Cœlacanthes féminins ont un niveau qui nécessite encore de gros sacrifices, en termes de préparation. Il est préférable de redoubler d'efforts dans les compétitions régionales, notamment la zone

australe, et l'Océan indien. La Coupe d'Afrique des Nations est un projet. Nous devons travailler fort pour pouvoir rivaliser avec les équipes du continent », explique-t-il.

A part les Requins de Djibouti qui vont faire face au Ferwafa de Rwanda, toutes les prétendantes de la sous-région, dont les Barea de Madagascar, le Club M des Dodos de l'île Maurice, les Cœlacanthes des Comores, et les Pirates des Seychelles ne participent pas aussi à ces éliminatoires. Les statuts politiques de Mayotte et de La Réunion constituent un obstacle pour prendre part aux duels pour la qualification. « Je pense qu'il est primordial d'approfondir nos préparations aux Coupes de Cosafa [Council Of Southern Africa Football Association, ndlr]. Le peu de moyens que nous disposons financera des compétitions scolaires. Cette perspective permet d'assurer une relève, de qualité et une génération de talents harmonieux », suggère le président de la Fédération de Football des Comores.

Dans ces confrontations des barrages qualificatifs, douze équipes sont attendues au



Royaume chérifien du Maroc, du 02 au 23 juillet 2022 pour la prestigieuse phase finale. Pour information, les demi-finalistes de cette compétition valideront systématiquement leur ticket pour l'édition 2023 du Mondial féminin. La Fifa a délocalisé la compétition. Deux pays, la Nouvelle-Zélande et l'Australie co-organiseront les rencontres. Nadia Mouridi fait partie du staff technique des Cœlacanthes

féminins. Elle est réaliste et pragmatique.

« Ne nous voilons pas la face. Dans l'Océan indien en général, et les Comores en particulier, le niveau du football féminin est faible. Personnellement, je partage le choix du président de la Ffc. Les Cœlacanthes doivent renforcer les entraînements pour relever le niveau. Nous devons d'abord, nous mesurer davantage avec nos voisins de l'Océan

indien et de Cosafa pour revoir les imperfections, améliorer les volets physiques et technico-tactiques avant d'harmoniser une stratégie de jeu. Fédération, staff et joueuses doivent faire preuve de patience et de ténacité. L'exemple des Coelacanthes, masculins senior doit servir de référence et de vitrine », observe-t-elle.

Gondet Bm



COMMISSION DE
L'Océan Indien

En partenariat avec



From
the People of Japan



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET (RELANCE)

N°COI/EMPC/AO/2020/006/007

RECRUTEMENT DE FIRMES POUR UNE CONSULTANCE EN SOUTIEN A L'INITIATIVE DE LA COI EN FAVEUR DE LA CONNECTIVITE REGIONALE

1. Le Commission de l'océan Indien (COI) a reçu un financement du gouvernement du Japon pour mettre en oeuvre un projet d'« accroissement de la connectivité maritime dans le Sud-Ouest de l'océan Indien », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer deux prestations :

- Développement d'un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien
- Soutien technique pour l'établissement d'un « guichet unique maritime » pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien

2. Le présent avis est effectué afin de recruter une ou deux firme(s) pour mener les prestations précitées.

3. La COI invite les firmes disposant des expertises : (i) sur les services des données sur le transport maritime et le commerce et / ou (ii) sur le soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime à manifester leur intérêt pour une ou les deux prestation(s) en envoyant toutes les informations les concernant : présentation de la firme, références concernant l'exécution de contrats similaires et toute la documentation permettant de

soutenir la candidature.

4. Une demande de proposition officielle sera adressée aux firmes sélectionnées après évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse de la COI mentionnée ci-dessous ou envoyées par email aux adresses : raj.mohabeer@coi-ioc.org ; innocent.miada@coi-ioc.org au plus tard **le 27 mai 2021 à 16h00 (heure de Maurice)** avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour développer un service de données sur le transport maritime et le commerce pour les parties prenantes de la région Sud-Ouest de l'océan Indien** » - N°COI/EMPC/AO/2020/006 **et/ou la mention « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour un soutien technique pour l'établissement d'un guichet unique maritime pour la région du Sud-Ouest de l'océan Indien »** - N°COI/EMPC/AO/2020/007

Ile Maurice, le 14 mai 2021

Commission de l'océan Indien, Service des Marchés et Contrats
Blue Tower, 4ème étage rue de l'Institut, Ebène, Ile Maurice - Tél. : (+230) 402 61 00